

Factsheet: Nagelmackers Institutional Medium Term R DIS

Rapport mensuel au 30-04-24

Durée indéterminée

VNI: **94,52** EUR

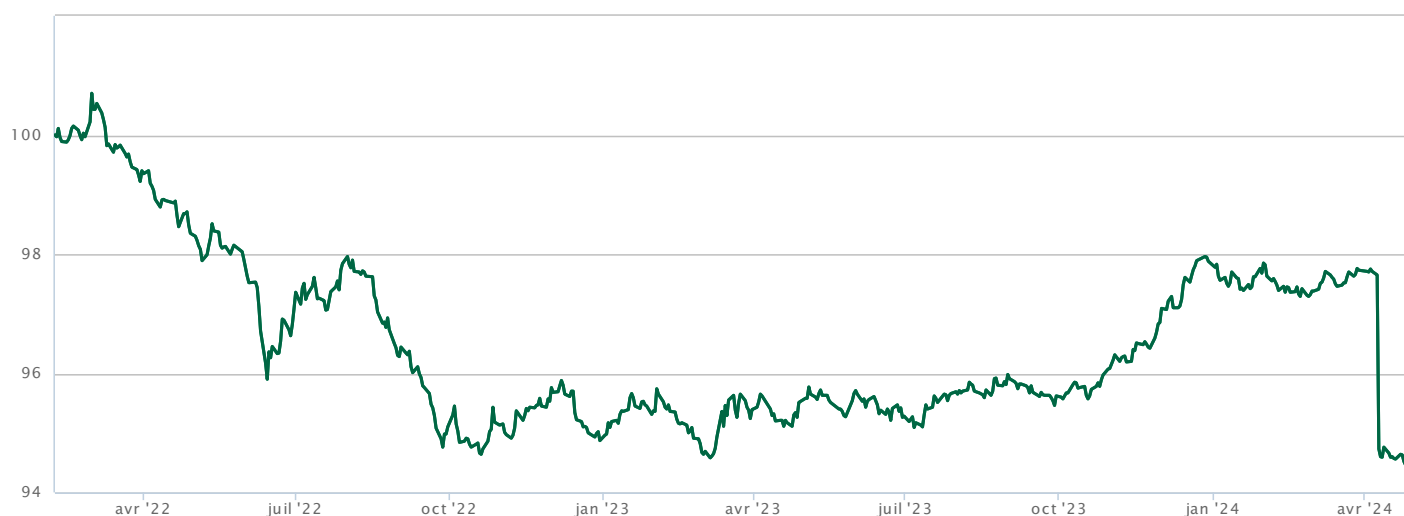
Politique d'investissement

Nagelmackers Institutional Medium Term vise à maximiser les rendements par le biais d'une gestion active. Les actifs de ce fonds seront investis à hauteur de 80 % à 100 % dans des instruments de créance (obligations et autres titres équivalents) émis par des gouvernements, des institutions garanties par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales et des entreprises. Au moins 70% seront émis en euros. Les obligations et les instruments de créance dans lesquels le fonds investit sont notés au moins « investment grade » (c'est-à-dire une notation de BBB- ou supérieure selon Standard & Poors ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch). L'échéance moyenne des instruments de créance investis est comprise entre 1 et 5 ans. Les liquidités peuvent représenter jusqu'à 10 % du fonds. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. La stratégie tient compte de certains critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise (ESG – Environment, Social, Governance). L'approche d'investissement durable du compartiment comprend les éléments suivants. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées (entreprises actives dans les activités controversées suivantes : armes controversées, armes nucléaires, armes conventionnelles, tabac, pornographie et jeux d'argent, gouvernements ou États membres dont le régime politique est instable ou dans lesquels il y a des violations manifestes des droits de l'homme). Filtrages basés sur des normes (normes Global Impact des Nations unies), l'intégration ESG (évaluation des entreprises et des gouvernements sur la base de la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise et, pour les gouvernements, sur la base des objectifs de développement durable) et, enfin, l'approche Best-in-class.

Cette politique d'investissement est reprise intégralement du document d'informations clés. Le capital et/ou les rendements n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

La décision d'investir dans l'OPC doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs de l'OPC promu : ce fonds est SFDR art.8

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 07-02-22 au 30-04-24



-  Nagelmackers Institutional Medium Term R DIS (sans les dividendes bruts éventuels)
-  Nagelmackers Institutional Medium Term R DIS (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

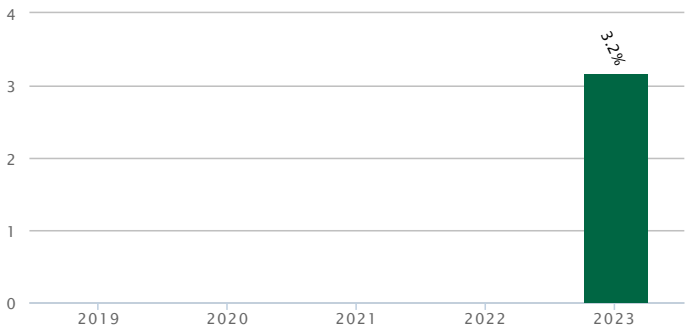
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-04-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	Depuis la création
Nagelmackers Institutional Medium Term R DIS	-3,28%	-3,40%	-3,43%	-1,04%	-2,50%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Nagelmackers Institutional Medium Term R DIS

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Caractéristiques

Général

Type de parts	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	134.893,99 EUR
Taille du compartiment	54.242.558,19 EUR
Nombre de parts	1.427,14
Devise	EUR
Code ISIN	BE6321513234
Horizon d'investissement	Minimum 3 ans
Structure juridique	Compartiment de la ociété d'investissement de droit belge Nagelmackers Institutional
Compartiment de	Nagelmackers Institutional
Service financier	CACEIS Belgium NV; Avenue du Port 86C B320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Délégation de la gestion du portefeuille d'investissement	Banque Nagelmackers SA
Domicile	Belgique

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	100,00 EUR au 07-02-22
Périodicité	journalière
Publication sur le site internet	https://www.beama.be https://www.tijd.be https://www.lecho.be https://nagelmackers.be

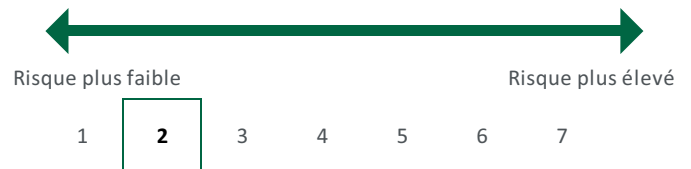
Dividendes bruts

Distribue un dividende	Oui
------------------------	-----

Dividendes historiques

No dividends have been paid yet.

L'indicateur de risque



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 3 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible. Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité : Risque de taux : l'investissement porte sur des obligations. La valeur des obligations dépend de l'évolution du taux du marché des capitaux. Risque de crédit : l'investissement porte sur des obligations. Il se peut que les émetteurs d'obligations soient en défaut de paiement. Risque de liquidité : même si l'investissement porte principalement sur des obligations cotées en Bourse, il peut arriver que des placements ne puissent pas être vendus ou ne puissent l'être qu'à un prix nettement inférieur. Risque d'inflation : le pouvoir d'achat de l'euro investi, et ainsi de l'investissement peut diminuer à cause de l'inflation. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou via le site web.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 2,5%
Frais de sortie	Pas d'application

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	J avant 14 heures = date de paiement des demandes auprès du service financier
Date d'évaluation du cours	J + 1 jour ouvrable bancaire à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire
Date-valeur	J + 3 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date valeur des souscriptions et remboursements

Frais de gestion	0,6%
Frais courants	1,1%. Les frais courants indiqués sont basés sur le dernier exercice financier du fonds. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: 1,0% Coûts de transaction: 0,1%
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	D'application. Pour plus d'information, veuillez vous référer au paragraphe correspondant dans le prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	30 %
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.	
* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.	

Documents

 Estimation des frais	français
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	néerlandais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <https://www.nagelmackers.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be.

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire>.

Powered by

